SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT ï FORCE OUVRIERE
www.officierdeport.com

Paris le 23 mai 2011

Madame la présidente,

Le 20 octobre 2010, lors de la dernière CAP des officiers de port adjoints, les représentants du personnel vous avaient indiqué leur opposition à la mise sous tutelle des ports de Corse du sud. Bien que cet échange soit consigné dans le compte rendu officiel de le CAP, ce projet a de nouveau été abordé lors de la CAP des capitaines, le 17 mai 2011.

Au nom du Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière, nous réaffirmons ce jour notre totale opposition à ce projet.

Le port dôAjaccio à qui vous envisagez de donner la tutelle des 3 ports de Corse du sud est incapable à ce jour de mener à bien ses propres obligations. Ajaccio nôest pas Bastia et ce port nôa pas besoin dôun capitaine de port de 1er grade comme commandant. Le trafic ne le justifie pas.

Mais surtout, la mise sous tutelle des ports de Corse du sud, entraînerait de fait la diminution du régime indemnitaire des commandants de Propriano, Bonifacio et Porto Vecchio à hauteur de 5000 euros par an, ainsi que de la perte des classes fonctionnelles attachées à ces postes.

Nous nous y opposons très fermement et demandons à contrario, lôattribution dôun poste supplémentaire dans chacun de ces trois ports.

Le SNOP FO et ses représentants en CAP OPA demande également à ce que lôofficier de port adjoint qui assume les fonctions de commandant du port de Calvi, se voit re-attribuer ses prérogatives et que lui même ainsi que son adjoint, puissent à leur tour, bénéficier de la reconnaissance indemnitaire qui leur revient aux vues du travail effectué.

Le Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière est uni et la volonté hégémonique pour ne pas dire égocentrique dôun seul homme, ne sèmera pas le trouble dans notre détermination.

Je vous remercie.

Les représentants du personnel en CAP OPA

SNOP FO